



Dénonciation collègue de travail

Par **joumandji**, le **04/10/2013** à **14:36**

Bonjour à tous , étant contraint de travailler certains dimanches , je me suis renseigné auprès de l'inspection du travail sur mes droits ,hors je viens d'apprendre qu'un collègue de travail m'a dénoncé auprès de ma hiérarchie , quelle attitude dois je adopter si je suis convoqué par un responsable pour des questions?

Merci à tous de votre aide car mon sommeil est perturbé !

Par **P.M.**, le **04/10/2013** à **14:46**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'activité exercée est concurrentielle par rapport à celle de l'employeur et si en dehors de ces dimanches travaillés, il vous reste un repos hebdomadaire de 24 h en plus du repos quotidien de 11 h ainsi que si vous ne dépassez pas les durées maximales suivantes :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives...

Par **joumandji**, le **04/10/2013** à **14:54**

En fait l'entreprise nous fait récupérer des jours de congé en travaillant le dimanche, donc je me suis renseigné auprès de l'inspection du travail car mon entreprise m'a indiqué que je ne serai pas payé en dimanche car je ne travaillais que de 21h30 à 5h00 soit 2h30 (heures de dimanche).

Mais ce qui m'inquiète c'est que pendant ma pose on en a parlé entre collègues et que l'un d'entre eux a prévenu ma hiérarchie en signalant que j'avais informé l'inspection du travail !

Par **P.M.**, le **04/10/2013** à **15:04**

Effectivement, cela n'a rien à voir avec ce que je pensais mais normalement l'employeur n'a pas à vous convoquer puisque c'est votre Droit absolu que de vous informer et si c'était quand même le cas, c'est ce que vous pourriez répondre et en plus que d'ailleurs vous n'avez pas cherché à le cacher...

Par **joumandji**, le **04/10/2013** à **17:08**

merci pour ta réponse !